

1- Notre Association et son histoire



JUIN 1926



Création de l'ADPEP 28, soit une dizaine d'années après la naissance de l'oeuvre nationale. Les premières actions sont essentiellement des aides matérielles, des aides au départ en vacances.

1947



Le premier centre de vacances à Cadéac est acheté grâce à des fonds recueillis dans des écoles.

1965



Ouverture du premier centre à caractère médico-social, l'IME de Mainvilliers, suivi en 1970 du CMPP de Chartres, en 1973 du CMPP de Dreux et en 1975 l'IME A. Fauvet de Nogent-le-rotrou. Cette orientation fait suite à la volonté des administrateurs de faire vivre les valeurs de la République et de permettre à tous les enfants quelles que soient leurs origines ou difficultés de bénéficier d'une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique.

1974



La ville de Chartres donne la gestion de son centre de loisirs de Sours à l'Association. Depuis cette date, c'est l'ensemble des centres de la collectivité qui lui sont confiés.

1990- 2000



C'est durant cette décennie que la prise en charge en milieu fermé marque le pas et que d'autres modalités sont envisagées à travers la création d'un SESSAD DI en 1997-1998 puis d'un SESSAD TCC en 2000, structures qui visent l'accompagnement et le soutien à l'enfant ou à l'adolescent en coordination étroite avec ses besoins. 1994, quant à elle, marque la délégation de gestion du centre de vacances la "villa Eole" en Normandie, propriété de la ville de Mainvilliers.

2001



Ouverture du SAPAD, qui participe à cette volonté d'accompagner les jeunes en difficulté, qui est ici liée au cursus scolaire.

2004 ●—●

Création de l'ESAT "hors les murs" qui accueille des adultes en insertion professionnelle mis à disposition dans les collèges ou dans des entreprises du département tout en bénéficiant d'activités de soutien et de formations adaptées.

2007 ●—●

L'ITEP ouvre à Senonches et sera suivi par celui de Morancez en 2013, le dispositif intégrant le SESSAD TCC a pour objectif de proposer à des enfants ayant des difficultés à vivre avec les autres dans un environnement sécurisé sans rupture avec son milieu scolaire et familial. En 2009, le groupe d'entraide mutuelle de Nogent-le-rotrou, GEM, est repris et a pour but de rompre l'isolement de personnes fragiles.

2009 ●—●

Première structure Petite Enfance créée et gérée par les PEP. A ce jour, 9 structures Petite Enfance sont pilotées par les PEP 28. Reprise des 2 centres sociaux de Lucé qui accueillent un public venant d'horizons multiples et qui construisent des projets visant l'insertion et l'émancipation sociale.

2010 ●—●

Création d'un Point Info Famille (PIF), lieu ressource sur la parentalité et qui répond aux besoins des personnes accueillies en centre social.

2016 ●—●

Ouverture de l'Espace Ressources Handicap qui permet de travailler une philosophie commune au sein de l'Association quant à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs.

2017 ●—●

Parallèlement et progressivement, les IME et SESSAD DI se transforment en Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME), dispositif qui vise à accompagner les enfants dans le cadre du suivi de l'inclusion en travaillent avec les enseignants au plus près des projets individuels. 2017 a aussi été marqué par le transfert de gestion de l'Institut André Beulé qui accueille des enfants sourds ainsi que le Centre du Langage et des Apprentissages (CDLA), rattaché au CMPP de Chartres. Sur 2017, on répertorie 62 accueils de loisirs et sites 3-17 ans gérés sur le département ainsi que des séjours vacances, le périscolaire et les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) qui sont pris en charge par des professionnels des PEP.

2- Le contexte



Le précédent projet associatif avait vocation à favoriser le vivre-ensemble, la citoyenneté, la mise en réseau et à asseoir l'économie de l'Association et de son siège par le développement du secteur Education et Loisirs et du secteur Médico-Social.

Après des avancées dans ces ambitions, le nouveau projet associatif s'insère dans un contexte économique, social et éducatif plus difficile :

- *Une crise mondiale qui rend l'économie plus incertaine, avec des coûts plus complexes à maîtriser.*
- *Un renforcement des inégalités sociales qui tend à replier les familles et les individus sur eux-mêmes.*
- *Un communautarisme renforcé qui amène des tensions entre groupes sociaux.*
- *Un accès à la culture plus difficile car ce n'est plus une priorité ni pour les collectivités locales ou l'Etat, ni pour les familles obligées de faire des choix budgétaires.*

Ce contexte a été renforcé par les décisions de l'Etat :

- *Rupture des relations privilégiées avec les Associations complémentaires de l'Education Nationale pour revenir à des relations de droit privé.*
- *Fermetures massives de postes dans l'Education Nationale remettant en cause la qualité des relations enseignants-élèves mais aussi la structuration des réseaux d'aide.*
- *Réorganisation des Agences Régionales de Santé et développement des notions de performance et de concurrence.*

3- Les objectifs



Dans un tel contexte, la priorité de notre Association est de promouvoir nos valeurs fondamentales de laïcité et de solidarité ainsi que leur actualisation pour devenir un réel mouvement de transformation sociale. Ces objectifs, gages d'une meilleure insertion, participent également à la réduction des inégalités et aux transformations sociales.

Ambition n°1

Promouvoir et mettre en oeuvre un projet de société inclusive garantissant l'accès de tous aux droits communs et s'appuyant sur la mixité sociale.

Objectifs :

- Analyser les freins à l'inclusion pour les dépasser et les leviers pour les renforcer.

- Valoriser dans la société les transformations engendrées par les démarches inclusives.

- Amplifier l'inclusion dans le monde de l'entreprise, des collectivités locales et dans le monde sportif.



Actions :

- Poursuite de la mise en place des DAME et généralisation.

- Généralisation du DITEP
- Elargissement de l'ERH

- Renforcement du PEP'stival
- Communication sur l'ESAT Hors Murs

- Elargissement de l'ERH
- Développement du Dispositif d'Emploi Accompagné
- Mise en oeuvre de projets d'inclusion sociale dans les centres sociaux

Ambition n°2

Ouvrer pour une école de la République, école véritablement inclusive, mieux à même de lutter contre les déterminismes sociaux, au service d'une société elle-même inclusive.

Objectifs :

- Impulser et faire connaître les actions à destination des écoles.

- Etre un lieu de réflexion sur la place de l'école et sur la construction et la diffusion de savoirs.

- Participer à la formation des enseignants.

Actions :

- Communication autour du DITEP, des DAME
- Développement de Délices de lire et d'autres actions de ce type
- Partenariat ALSH-écoles sur le périscolaire et l'accompagnement scolaire

- Projets dans le cadre des PRE
 - Journées de réflexion
- Développement du Centre de Ressources
- Communication autour des RAM, des Multi-accueils, des ALSH

- Investissement dans le CAPE
- Projets sur la formation continue des enseignants
- Rencontres interprofessionnelles



Ambition n°3

Contribuer à renforcer les liens sociaux, pour une société plus solidaire.

Objectifs :

- Multiplier les actions de solidarité
- Développer les lieux d'échanges et de convivialité et faire de nos services des lieux de sociabilité
- Répondre aux besoins plus spécifiques des usagers en particulier en termes d'accueil

Actions :

- Projets solidaires dans les établissements SMS, les ALSH, les établissements Petite Enfance et les centres sociaux
- Mise en oeuvre d'expositions itinérantes et de moments de rencontre des usagers et de leurs familles
 - Elargissement de l'ERH
 - Renforcement du PEP'stival
- Communication sur l'ESAT Hors Murs
 - Poursuite de l'action GEM
- Amélioration des accueils dans nos établissements et au siège
- Mise en place de nouveaux projets répondant aux besoins



Ambition n°4

Développer une approche participative citoyenne pour permettre l'émancipation de tous y compris dans notre vie associative.

Objectifs :

- Multiplier les lieux et les possibilités d'implication des usagers et de leurs familles



- Valoriser les actions citoyennes et les approfondir



- Développer la notion d'engagement, en particulier associatif



Actions :

- Analyse et amplification des conseils de vie sociale, des conseils de maison, des conseils de famille
- Réflexion autour du conseil d'éthique

- Mise en place de projets solidaires dans nos établissements
- Mise en oeuvre des carnets de la laïcité

- Amélioration de l'accueil des nouveaux salariés
- Actions de solidarité
- Actions vers nos adhérents
- Formation des salariés



4- Nos domaines d'activités



1) Politiques Sociales, Médico-sociales et de Santé

- ✘ Accompagner les personnes en situation de handicap, de perte d'autonomie, de dépendance, les bénéficiaires de mesures de protection sociale.
- ✘ Assurer l'accès aux soins, la promotion et la prévention de la santé.

DAME Borrromeï-Debay & Antoine Fauvet (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif) :

Le Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif favorise l'épanouissement, la réalisation des potentialités intellectuelles, affectives, corporelles, l'autonomie sociale et professionnelle. Il accueille et accompagne des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés et des jeunes présentant des troubles du "spectre autistique" en favorisant l'inclusion.



INSTITUT ANDRE BEULE :

L'IAB développe la capacité à communiquer, en offrant prioritairement à chaque enfant et jeune un moyen de communication, une stimulation adaptée du langage et l'accès à une langue. L'IAB accompagne et accueille des enfants sourds et/ou dysphasiques.



Les CMPP (Centre Médico-Pscho-Pédagogique) de Chartres et Dreux :

Le Centre Médico-Pscho-Pédagogique accueille des enfants et adolescents présentant des difficultés relationnelles, affectives, scolaires, cognitives, psychologiques ou des retards de développement... A travers un accompagnement individuel et familial, les CMPP visent l'épanouissement de l'enfant et du jeune pour favoriser son inclusion sociale en tant que sujet.



ESAT (Etablissement de Service et d'Aide par le Travail) Hors Murs :

L'Etablissement de Service et d'Aide par le Travail favorise l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation de handicap. L'ESAT met à disposition des travailleurs handicapés en collèges, maisons de retraite, associations, entreprises... Principaux domaines professionnels : restauration collective, entretien des bâtiments et espaces verts, maintenance et hygiène des locaux, animation, conditionnement, mise en rayon...



DEA (Dispositif Emploi Accompagné) :

Dispositif d'accompagnement de proximité pour des personnes en situation de handicap et leur employeur :

- Bénéficiant d'une RQTH
- En recherche d'emploi ou salarié
- A partir de 16 ans puis tout au long du parcours professionnel

Activités principales : Appui pour le maintien en emploi, Accompagnement vers l'emploi et soutien médico-social

DISPOSITIF TCC

Un **SESSAD** et deux **ITEP(s)** (**Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile & Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique**)

Le dispositif des troubles des conduites et du comportement offre un accompagnement temporaire dans le cadre d'un parcours individuel marqué par des difficultés relationnelles et d'entrée dans les apprentissages. Le travail s'effectue à la demande des familles avec lesquelles un lien permanent est maintenu. Le Dispositif propose des réponses graduées en fonction de l'évolution des enfants et adolescents accueillis : 6-18 ans avec accompagnement possible jusqu'à la fin de la formation professionnelle.

- Ambulatoire, en principe plutôt dans le cadre du SESSAD TCC (Dreux et Chartres)
- Accueil de jour pour des usagers présentant des difficultés telles que la scolarisation à temps plein est suspendue : ITEP(s) de Senonches ou Morancez
- Internats de semaine séquentiels ou à temps plein avec scolarité dans les écoles de référence. Le principe de l'internat de semaine est retenu car les ITEP(s) sont un lieu de soins et d'accompagnement à l'insertion sociale et n'ont pas vocation à se substituer temporairement à la famille comme dans le cadre d'un placement.

SESSAD Pro - APE

Le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile pour Déficiants Intellectuels assure un soutien à l'inclusion scolaire et à l'acquisition de l'autonomie d'enfants et de jeunes présentant des troubles des fonctions cognitives :

- Favoriser l'épanouissement,
- Permettre l'autonomie au quotidien,
- Soutenir le projet personnalisé de scolarisation,
- Faciliter l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle.

PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) :

Le PCPE, sur décision de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), intervient auprès d'enfants ou d'adultes en situation de handicap du département, qualifiés de "situations complexes" et/ou en rupture de parcours.

Une coordination se met en place autour de la situation avec de multiples partenaires afin d'aider la personne et sa famille ou aidants à trouver des solutions : soutien au projet de vie de la personne, mise en place d'activités extérieures, suivi psychologique, activités éducatives, accompagnement afin de trouver une place dans un service ou un établissement...

CDLA (Centre du Langage et des Apprentissages d'Eure-et-Loir) :

Le lieu de ressource et de diagnostic pour les troubles spécifiques des apprentissages.

- Accueil des demandes
- Etude de dossier initial et de suivi en équipe multidisciplinaire
- Consultations médicales (première et suivi)
- Accompagnement des préconisations auprès des familles, des paramédicaux libéraux et des écoles
- Formation, animation de réseau, communication (site internet...)

SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique A Domicile) :

Lorsque la scolarité est interrompue momentanément ou durablement perturbée, pour raison médicale. Des enseignants interviennent auprès de l'élève à son domicile, dans l'établissement scolaire ou sur le lieu de soins, selon la situation. La prise en charge est gratuite pour les familles.



4- Nos domaines d'activités



2) Politiques Educatives Vacances Loisirs Culture

- ✦ Concourir à l'émancipation, à l'enrichissement et à l'épanouissement de la personne.
- ✦ S'inscrire dans les Politiques sociales et éducatives de l'Education, du Tourisme, de la Culture et du Sport.

SEJOURS DE VACANCES ET CLASSES DECOUVERTES :

Des séjours à vivre !

Parce que les centres de découverte et de vacances sont de remarquables outils d'apprentissage et de citoyenneté, les PEP ont développé une large offre de séjours dont la qualité est largement reconnue et appréciée (maternels, enfance, adolescence).

Nos centres proposent les conditions de confort et d'accueil nécessaires au bon déroulement du séjour. Ils offrent des ressources propices au dépaysement et à la découverte géographique, culturelle, historique, humaine... En groupe ou en famille ; enfants, adolescents, adultes; séjours adaptés.

Classes de découverte : nos centres sont inscrits aux répertoires de l'Education Nationale. Les contenus des séjours sont conformes aux programmes scolaires et adaptés à chaque cycle, 1er et 2ème degré. De la maternelle au lycée, toutes les déclinaisons possibles adaptées à l'âge des enfants et aux projets éducatifs et pédagogiques. Les séjours proposés par notre centre de **Carolles** figurent dans le catalogue national PEP découvertes.



4- Nos domaines d'activités



3) Politiques Educatives et Sociales de Proximité

- ✦ Contribuer à réduire les inégalités sur un territoire : accès des publics défavorisés aux structures et dispositifs à caractère social (crèches, parentalité, centres sociaux...).
- ✦ S'inscrire dans le développement local, les politiques familiales, la lutte contre les exclusions.

ACCUEILS DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE : un projet éducatif fort.

Le respect des rythmes de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projet, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité sont les composantes d'un accueil réussi. Les accueils de loisirs PEP 28 sont des lieux d'épanouissement personnel, de créativité et de socialisation. Un projet partagé avec les équipes, les jeunes et les familles pour promouvoir un esprit de solidarité, de laïcité et favoriser l'éducation à la citoyenneté.

GEM :

Le Groupe d'Entraide Mutuelle permet à des personnes souffrant de troubles psychiques stabilisés de rompre leur isolement.

Le GEM vise à créer un lien relationnel dans le cadre d'un groupe et construire des projets à vivre ensemble. L'adhésion est libre et volontaire.



CENTRES SOCIAUX : des structures de proximité dans les quartiers.

Pour l'accueil des jeunes, des adultes et des familles aux fins de monter des projets, vivre des activités et des rencontres, obtenir de l'aide, du soutien, une écoute ou simplement un moment d'échanges, premier objectif du projet social. Et ainsi répondre au besoin de mixité sociale, d'émancipation et d'inclusion.

- un lieu d'accueil, d'écoute et de partage
- un lieu de rencontre pour rompre l'isolement
- un lieu d'informations et de permanences
- un lieu de solidarité, d'échanges et d'animations
- un lieu d'implication des habitants



PETITE ENFANCE : un projet éducatif pour les tout-petits.

Il s'appuie sur un accueil individualisé respectant le rythme de l'enfant et garantissant toute la sécurité physique et affective dont il a besoin pour grandir. Nos équipes professionnelles sont qualifiées et associent les parents à la démarche éducative de nos structures. Les PEP 28 gèrent tous types de structures Petite Enfance : crèches, multi-accueils, halte-garderies, relais d'assistan(e)s maternel(les), lieu d'accueil enfants parents.



POINT INFO FAMILLE : Lieu d'accueil, d'information et d'orientation destiné aux familles et professionnels d'Eure-et-Loir.

Il a pour vocation de favoriser l'accès à l'information et de simplifier les démarches quotidiennes en orientant rapidement vers les structures les plus à même d'apporter une réponse aux questions posées ou une solution aux situations rencontrées.

ESPACE RESSOURCES HANDICAP (0-17 ans) : Accueillir les enfants en situation de handicap dans les structures d'éveil et de loisirs du département.

- Informer, conseiller et accompagner les familles et professionnels dans la mise en place des projets d'accueil
- Favoriser le lien avec les différents acteurs
- Sensibiliser et organiser des temps de formation
- Soutenir la mise en place de renfort d'équipe si nécessaire, avec la MDA



POINT INFO JEUNESSE :

Lieu d'accueil pour les 17-25 ans proposant des ressources documentaires sur les métiers, les formations aux premiers métiers, les loisirs et les vacances.

... Et nos actions à caractère transversal favorisant l'accès à la lecture, à la culture et la citoyenneté : PEPLYWOOD, Délices de Lire, Radio PEP Hit, Exprime ton talent etc.

5- Le fonctionnement de l'Association



L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose :

- des membres adhérents âgés de plus de seize ans
- des membres associés et des membres d'honneur.

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit une fois par an et reçoit les rapports sur l'évolution de la situation morale et sur l'évolution de la situation financière consécutive à la gestion du Conseil d'Administration. Elle statue sur l'approbation des deux rapports après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes. Elle arrête les objectifs de l'Association pour l'année à venir.

Le Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un conseil composé de 21 à 30 membres jouissant de leurs droits civiques et politiques. Le conseil comprend des membres adhérents et éventuellement des membres associés. Les administrateurs élus le sont pour 3 ans, lors de l'assemblée générale ordinaire, par les membres de l'assemblée générale ayant voix délibérative et parmi eux, au scrutin secret si un membre le souhaite. Les administrateurs élus sont renouvelés par tiers chaque année et sont rééligibles. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale et pour contrôler la gestion des membres du bureau.

Le Bureau

Le Conseil d'Administration, après son renouvellement, procède à l'élection d'un bureau pour un an, parmi ses membres et au scrutin secret :

- un président
- un ou plusieurs vice-présidents

- un secrétaire général et un secrétaire adjoint
- un trésorier général et un trésorier adjoint

Le conseil peut, en outre, adjoindre à son bureau certains autres administrateurs. Le bureau se réunit régulièrement, au moins 6 fois par an, pour préparer les travaux et mettre en application les décisions du conseil d'administration. Chaque membre du bureau exerce individuellement, compte tenu de sa qualité au sein de ce bureau, les pouvoirs définis par les statuts et le règlement intérieur. En outre, l'ensemble des membres du bureau constitue, collégalement, une instance de réflexion et de propositions.

Les Commissions

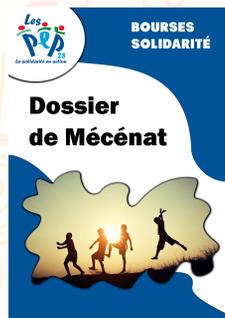
L'Association s'appuie sur quatre commissions ouvertes aux administrateurs et pouvant s'ouvrir aux salariés et aux partenaires. Elles permettent de travailler sur les dossiers importants et de faire des propositions au Conseil d'Administration.

La commission Médico-sociale et Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (3 à 4 commissions par an). Le suivi des établissements spécialisés et du SAPAD, la mise en place de nouveaux projets et le suivi du personnel sont abordés.

La commission Solidarité et adhésion (3 à 4 commissions par an). Sont étudiées la mise en place d'un nouveau dispositif d'adhésions, de suivi et de relation des adhérents, l'attribution des aides.

La commission Education et loisirs (3 à 4 fois par an). Cette réunion permet d'échanger sur le suivi des projets, la relation avec les collectivités ou associations partenaires, la gestion des locaux, le suivi des centres de vacances, l'évaluation de l'activité des secteurs ALSH et centres sociaux et Petite Enfance.

La commission communication (3 à 4 fois par an). Concevoir et réaliser des outils d'information adaptés au public ciblé : site internet, PEP's MAG, Plaquette, Vidéo, Newsletter, Evenementiel...



CARTE DES STRUCTURES

PEP 28 2018-2019

- **ETABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX**
- **STRUCTURES EDUCATION-LOISIRS**



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COORDINATION DU SOCIAL ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

